

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Présents : Mesdames N.BANES, N.BOYER, C.CORDIER, D.FAVRE, V.FRANCESCHI, S.JOVILLARD, C.LOUIS, M.RATTON, F.RODET
Messieurs L.AULAS, N.FOLLIOU, Y.GRANGER-THOMAS, L.POUDROUX, O.THEVENET

Absente excusée : Madame M.CHARENSOL (pouvoir à Nicolas Folliot)

Secrétaire de séance : Mr Laurent AULAS

L'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et le décret du 15 mai 2020 ont fixé le cadre de cette réunion qui se tient toujours dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. De fait des mesures exceptionnelles encadrent cette réunion : délocalisation de la séance en salle des fêtes, respect des mesures de distanciation sociale, nombre limité de personnes présentes, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Ordre du Jour

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2020 n'appelle aucune remarque des membres du conseil. Il est donc adopté.

1-Décision modificative 2020 n°1 – BP Commune

La période de confinement a eu des incidences sur certaines dépenses et recettes attendues qui ont été inscrites au budget prévisionnel 2020. Par ailleurs, le passage de 2 à 3 adjoints rend nécessaire d'ajuster les crédits de fonctionnement et de procéder à l'équilibre des sections de la façon suivante :

DM 1 - 2020					
Point 11 mai 2020					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 011			Chapitre 011		
60623	Alimentation	-9 500,00 €	7067	Recettes périscolaires cantine	- 10 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	-1 400,00 €	7067	Recettes périscolaires garderie	- 1 500,00 €
Chapitre 012			Chapitre 73		
6218	Personnel extérieur	-2 400,00 €	73111	Taxe Foncière et habitation	3 000,00 €
Chapitre 65			Chapitre 74		
6531	Indemnités élus	8 600,00 €	7471	Remboursement Masques Etat	800,00 €
6533	Retraite élus	650,00 €			
6534	Sécurité Sociale Elus	3 750,00 €			
65888	Dotation COVID Fonds régional CCBPD	1 400,00 €			
Chapitre 67					
673	Annulation titre exercice antérieures	1 200,00 €			
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-10 000,00 €			
TOTAL		-7 700,00 €			- 7 700,00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			Chapitre 10		
			10226	TAM	10 000,00 €
			Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 10 000,00 €
TOTAL					0,00 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par les membres présents

2-Délibération : Indemnités de fonctions des Adjoints au Maire

Vu l'élection et à la création de 3 postes d'adjoints au Maire le 28/05/2020,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 4 avril 2014 portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet rétroactif au 28/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire :

Population : 684 habitants - Taux maximal en % de l'indice brut 1027 : entre 500 et 999 habitants : **10.7%**

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux trois adjoints au Maire : 100% du taux maximal.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par les membres présents

3 – Avenant à la délibération n°2018-08

En raison du recrutement de Mme Bertrand Séverine (en tant que secrétaire de mairie) il y a lieu de modifier le montant maximum annuel d'IFSE du groupe 1 des adjoints administratifs pour le porter à 9 600 euros avec prise d'effet au 18 mai 2020.

Cette revalorisation proratisée au temps de travail de Mme Bertrand, soit 7 heures par semaine, représente une indemnité mensuelle brute de 160 euros.

L'IFSE a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions et repose sur la nature des fonctions exercées par les agents ainsi que la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions.

La technicité, l'expérience et une qualification sont nécessaires à l'exercice des fonctions d'une secrétaire de mairie. Généralement, ces fonctions correspondent à celles d'un grade de rédacteur.

Afin de lui maintenir un salaire équivalent à son précédent poste en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au sein de la mairie de Dardilly, et compte tenu de la technicité demandée par les fonctions de secrétaire de mairie, il y a lieu de valoriser le montant annuel d'IFSE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par les membres présents

4- Subvention de soutien aux entreprises de notre territoire

La crise de COVID a impacté durement les entreprises, qu'elles soient artisanales, commerçantes, agricoles ou industrielles. Plusieurs dispositifs de soutien financier ont été développés par l'Etat, la Région et le Département. En complément, la Communauté de Communes propose de s'engager sur la création d'un fonds d'avance de trésorerie pour les entreprises du territoire de la communauté de communes, qui sera abondé par plusieurs partenaires et géré pour notre territoire par la Région. Ainsi, si chaque commune apporte 2 euros / habitant, la CCBPD mettra 3 euros par habitant, le Département 1 euro et la région complètera également ce soutien. (cf détail du dispositif en page 12 du document joint en annexe).

L'intérêt, c'est la certitude que ce soutien financier sera bien fléché sur les entreprises de notre territoire et concernera tous types d'entreprises, monde agricole compris. Cet engagement représente pour la commune de Légny un montant de 1368 euros ; (Réf population légale Insee au 1er janvier 2020 – 684 hab). Ce fonds ne pourra être activé que si les 32 communes de CCBPD participent à cette action. Des précisions seront apportées lors des prochaines réunions du Conseil sur les modalités d'application et de la convention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par les membres présents

Séance levée à 18h25